

DÉCISION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE FRANCEAGRIMER

Montreuil, le 8 avril 2026

<p>DIRECTION DES INTERVENTIONS</p> <p>Service « Soutien, Investissements et Innovation dans les Filières »</p> <p>Dossier suivi par : Unité « Aides aux Exploitations et Expérimentation » Courriel : deperissementviticole@franceagrimer.fr</p>	<p>N° INTV-SIIF-2026-20</p>
<p>Plan de diffusion :</p> <p>Mmes et MM les Préfets de région Mmes et MM les Préfets de département Mmes et MM les D.D.T. OU D.D.T.M Mmes et MM les D.D.C.S.P.P. et D.D.P.P. Mmes et MM les D.R.A.A.F. et DRIAAF Ile-de-France Mmes et MM les Présidents de Conseil régional Mme la Présidente de Régions de France MAASA : DGPE – DGER – DGAL MEFSIN : Direction du Budget 7A Mme la Contrôleur budgétaire et comptable ministérielle ASP CGAAER Chambres d'agriculture France FNSEA – Jeunes Agriculteurs La Coordination rurale La Confédération paysanne Instituts techniques agricoles et agro industriels Fédérations professionnelles et interprofessionnelles Etablissements publics de recherche et d'enseignement agricole</p>	<p>Mise en application : immédiate</p>

OBJET : Modification de la décision du Directeur général de FranceAgriMer n° INTV-SIIF-2026-04 du 16 mars 2026 relative à la mise en œuvre d'un appel à projets de recherche et de développement relatif à la durabilité de la production du vignoble pour l'année 2026.

12 rue Henri Rol-Tanguy
TSA 20002 - 93555 MONTREUIL Cedex
Tél : 01 73 30 30 00
www.franceagrimer.fr

Bases réglementaires :

- Règlement (UE) 2022/2472 de la Commission du 14 décembre 2022 modifié déclarant certaines catégories d'aides dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ;
- Règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission européenne du 17 juin 2014 (« règlement général d'exemption par catégorie d'aides ») modifié ;
- Lignes directrices de l'Union européenne concernant les aides d'État dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales 2023-2029 (2022/C 485/01) publiées au Journal officiel de l'Union européenne du 21 décembre 2022 (LDAF) ;
- Régime exempté de notification n° SA.108732 relatif aux aides à la recherche et au développement dans le secteur agricole pour la période 2023-2029 ;
- Régime cadre exempté de notification n° SA.111723 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2024-2026 ;
- Code rural et de la pêche maritime, livre VI, titre II, chapitre I et livre VIII, titre II ;
- Circulaire CAB/C2021-561 du 19 juillet 2021 définissant les orientations relatives à la préparation du programme national de développement agricole et rural 2022-2027, financé par le compte d'affectation spéciale « développement agricole et rural » (CASDAR) ;
- Accord cadre pour la mise en œuvre du plan national de durabilité du vignoble 2025-2027 ;
- Instruction technique DGER/SDRIC/2021-722 du 30 septembre 2021 relative à l'organisation des appels à projet du PNDAR 2022-2027 ;
- Décision du Directeur Général de FranceAgriMer n° INTV-SIIF-2026-04 du 16 mars 2026 relative à la mise en œuvre par FranceAgriMer de l'appel à projets de recherche et de développement relatif à la durabilité de la production du vignoble pour l'année 2026 ;
- Avis du Conseil spécialisé « Vin et Cidre » de FranceAgriMer du 8 avril 2026 ;

Résumé :

La présente décision vise à modifier la date limite de dépôt des projets ainsi que la période d'instruction et d'expertise des projets.

Mots-clés :

Recherche, expérimentation, innovation, élaboration de méthodes et d'outils d'aide à la décision, développement agricole et rural, transfert, viticulture, dépérissement, durabilité, PNDAR, CASDAR.

SOMMAIRE

Article 1 : Modification de l'article 8 « Calendrier (année 2026) » de la décision n° INTV-SIIF-2026-04.....	p.4
Article 2 : Entrée en vigueur de la présente décision.....	p.4

Article 1 : Modification de l'article 8 « Calendrier (année 2026) » de la décision n° INTV-SIIF-2026-04

Les dispositions de l'article 8 de la décision n° INTV-SIIF-2026-04 sont remplacées par les dispositions suivantes :

	Calendrier
Lancement de l'appel à projets	23 mars 2026
Date limite de dépôt des projets	29 mai 2026
Instruction et expertise des projets	1 ^{er} juin à mi-septembre 2026
Validation des lauréats	A compter de fin septembre 2026
Conventionnement	A partir du dernier trimestre 2026

Article 2 : Entrée en vigueur de la présente décision

La présente décision entre en vigueur à compter du lendemain de sa publication au Bulletin officiel du Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire.

Le Directeur général de FranceAgriMer,

Martin GUTTON